N° 2023/004/009

SEEZ
PORTE DU COL DU PETIT SAINT-BERNARD

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-trois, le 1er juin,
Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Christelle **BRIU**, Alexine **LAFAY**, Anne-Emmanuelle **LECLERE**, Christel **MAILHÉ**, Coline **MARGUERETTAZ**, Marie-Claude **SORREL**, Lionel **ARPIN**, Corentin **BOUCHER**, Romain **BOUVET**, Mathieu **LECLERCQ**, Frédéric **LIMBARINU**, Alain **MARGUERETTAZ**.

Absents excusés : Joël **ARPIN**, Joëlle **CAMPERS** (pouvoir à Anne-Emmanuelle **LECLERE**), Michel **CLAIR**, Christine **CLEMENT** (pouvoir à Christel **MAILHE**), Michèle **FERRARIS** (pouvoir à Lionel **ARPIN**), Eric **JACQUEMOUD**.

Secrétaire de séance : Romain **BOUVET**
Nombre de conseillers en exercice : 18 - Présents : 12 - Votants : 15
Date de la convocation : le 25 mai 2023.
Date de publication : 7 juin 2023 au 7 août 2023

****

REORGANISATION DES SERVICES
VALIDATION DE L'ORGANIGRAMME

La collectivité vient d'engager une réorganisation des services avec pour objectifs de :
- Simplifier et fluidifier le fonctionnement des services.
- Optimiser la collaboration des personnels et la gestion des dossiers.
- Garantir la continuité du service public avec la mise en place des pôles dans lesquels les agents seront tous polyvalents.

Concrètement, les changements portent sur :

1. Le pôle AMENAGEMENT qui va regrouper l'ensemble des activités liées :
   - A la gestion des projets structurants.
   - A l'urbanisme.
   - Au foncier.

2. Le pôle BIS qui va former un « TOUT » avec :
   - Les services à la population.
   - Et la gestion des activités scolaires et périscolaires.

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20230601-2023-004-009-DE
Date de télétransmission : 06/06/2023
Date de réception préfecture : 06/06/2023

3. Le pôle SERVICES TECHNIQUES qui va comprendre :
   - La REGIE, c'est-à-dire tous les travaux d'entretien et de maintenance qui sont réalisés en interne par les agents communaux.
   - Le SPANC, le service public d'assainissement non collectif pour lequel certaines missions sont déjà assurées par les agents techniques, notamment l'entretien des réseaux d'eau.

4. La mise en place d'un encadrement de proximité pour les agents d'entretien, du périscolaire et des ATSEM.

Cette nouvelle organisation doit participer à améliorer le quotidien de tous les agents en renforçant la cohésion et le travail en équipe.

Un nouvel organigramme découle de cette organisation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➔ **APPROUVE** la réorganisation des services avec le nouvel organigramme tels présentés ci-dessus.

➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces découlant de la présente.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN

MAIRIE DE SEEZ (Savoie)

Le secrétaire de séance,
Romain BOUVET

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20230601-2023-004-009-DE
Date de télétransmission : 06/06/2023
Date de réception préfecture : 06/06/2023